M. Amigues a publié un certain nombre d'écrits dont le style ne manque ni de verve ni d'éclat. Nous citerons de lui : l'*Eglise et les nationalités* (1860, in-8°); l'*Etat romain, depuis 1815 jusqu'à nos jours* (1862, in-8°), avec notes et documents recueillis par M. Farini; *Politique et finances en Italie* (1863, in-8°); les *Amours stériles* (1865, in-18), recueil de nouvelles; les *Fêtes romaines illustrées* (1867, in-8°); la *Politique d'un honnête homme* (1869, in-18), recueil d'articles; *Maurice de Saxe*, drame en cinq actes et en vers (1870, in-8°), en collaboration avec M. Desboutin. Représenté au Théâtre-Français au mois de juin 1870, ce drame, mal construit, au style inégal et bizarre, renferme néanmoins quelques parties remarquables. Depuis cette pièce, qui ne réussit pas, M. Amigues n'a plus fait paraître que des brochures politiques, où l'on chercherait vainement un reste de talent littéraire : la *France à refaire. La Commune* (1871, in-8°); *Lettres au peuple* (1872, in-16); *Epître au peuple. Comment l'Empire reviendra* (1872, in-8°); *On demande un dictateur* (1873, in-8°); *Discours au roy* (1873, in-18); l'*Homme de Sedan et les hommes de septembre* (1873, in-18); l'*Election du 27 avril 1873. Rémusat et Barodet* (1873, in-18); les *Aveux d'un conspirateur bonapartiste* (1874, in-18); *Rossel* (1875, in-8°); *Lettre à M. Imgarde de Leffenberg* (1875, in-8°); *Réponse à MM. Savary et Léon Renault* (1875, in-8°), etc.

***AMILLY**, bourg et commune de France (Loiret), cant. et à 4 kilom. de Montargis, au confluent de l'Ouanne et du Loing; pop. aggl., 658 hab. — pop. tot., 2,304 hab. Filature de coton, l'une des plus anciennes de France.

AMIMITL, dieu de la pêche, chez les Aztèques. Il était honoré particulièrement aux environs du lac Chalco.

AMINA ou **EL-MINA**, royaume de l'Afrique occidentale. Il s'étend au N.-O. du pays des Fantis, sur la côte d'Or, et est tributaire des Achantis. Sa capitale, Diabbie, est une ville florissante, où il se fait un commerce assez important. On rencontre dans ce pays des mines d'or très-riches, mais qui sont généralement mal exploitées.

AMIN-DÉVA, une des quatre principales divinités des Mongols, suivant Müller.

AMINE s. f. (a-mi-ne). Chim. Corps qui résulte de la substitution d'un radical positif à l'hydrogène de l'ammoniaque.

— **Encycl.** Les *amines* se divisent en monamines, diamines, triamines, tétramines et pentamines, qui, à leur tour, se subdivisent en monamines primaires, secondaires, tertiaires, etc. Nous allons étudier spécialement ici les *monamines* et les diamines, qui sont, jusqu'à ce jour, les composés les mieux connus de cette série.

— Monamines. *Monamines primaires.* On compte dans ce groupe : 1° des monamines renfermant un radical d'alcool monoatomique; 2° des monamines renfermant un résidu d'alcool diatomique; 3° des monamines contenant le résidu d'un alcool d'une atomicité supérieure à 2.

α. Les monamines qui renferment un radical d'alcool monoatomique se préparent, soit en chauffant une solution alcoolique d'ammoniaque avec l'éther simple d'un alcool, soit en distillant un éther cyanique ou cyanurique avec de la soude ou de la potasse en excès, soit enfin en réduisant par l'hydrogène naissant les dérivés nitrés qui se forment lorsqu'on traite par l'acide nitrique fumant la benzine, le xylène, le toluène et autres hydrocarbures aromatiques appartenant à la classe des précédents.

Ces monamines se combinent avec les acides comme le ferait l'ammoniaque et donnent des sels qui décomposent les alcalis fixes. Si on les traite par les chlorures, les bromures ou les iodures des radicaux alcooliques, elles donnent des alcalis secondaires par l'échange d'un atome d'hydrogène contre un radical d'alcool. Soumises à l'action du chlore, du brome et de l'iode, elles perdent de l'hydrogène, que remplacent ces métalloïdes, et se transforment en *amines* chlorées, bromées ou iodées. Tous les corps de ce groupe peuvent être volatilisés sans décomposition.

β. Les monamines primaires renfermant un résidu d'alcool diatomique s'obtiennent soit en traitant l'ammoniaque par la chlorhydrine d'un glycol, ce qui donne l'*amine* à l'état de chlorhydrate, soit en mélangeant avec l'ammoniaque l'anhydride d'un glycol.

γ. Les monamines primaires contenant le résidu d'un alcool d'une atomicité supérieure à 2 sont peu étudiées. On ne connaît bien qu'un seul corps appartenant à ce groupe, la glycéramine, qui a été préparée par M. Berthelot en traitant l'ammoniaque par la dibromhydrine glycérique. M. Naquet (*Dictionnaire de chimie* de Wurtz) pense qu'on obtiendrait des monamines de ce groupe en faisant réagir l'ammoniaque sur les monochlorhydrines des alcools tétra, penta et hexatomiques.

— *Monamines secondaires.* Ce groupe renferme : 1° des monamines contenant un radical d'alcool monoatomique; 2° des monamines contenant un résidu monoatomique d'alcool polyatomique; 3° des monamines secondaires mixtes, renfermant un résidu d'alcool polyatomique et un radical d'alcool monoatomique; 4° des monamides résultant du remplacement de 2H par un radical diatomique dans le type simple AzH^3.

α. Les monamines secondaires contenant un radical d'alcool monoatomique s'obtiennent en traitant une monamine par les éthers bromhydrique ou iodhydrique des alcools monoatomiques. Ces corps ont pour propriétés caractéristiques d'être moins solubles que les monamines primaires qui renferment le même radical. Elles sont plus alcalines que les monamines tertiaires, mais moins que les monamines primaires. Enfin, si l'on traite les monamines secondaires de la série aromatique par le protochlorure de phosphore et l'acide acétique, il se forme du chlorure d'acétyle, et l'on obtient une diamine qui ne renferme plus d'hydrogène typique.

β. Les monamines secondaires renfermant un résidu monoatomique d'alcool polyatomique constituent un groupe peu étudié jusqu'à ce jour. Le seul corps connu appartenant à ce groupe a été préparé par M. Wurtz, qui l'a obtenu par l'action de l'ammoniaque sur la chlorhydrine d'un glycol; c'est la dihydroxéthylénamine.

Les monamines secondaires mixtes renfermant un résidu d'alcool polyatomique et un radical d'alcool monoatomique, ainsi que les monamides résultant du remplacement de 2H par un radical diatomique dans le type simple AzH^3, sont trop peu étudiées pour qu'il puisse en être question ici.

— *Monamines tertiaires.* On compte dans ce groupe : 1° des monamines renfermant trois radicaux monoatomiques; 2° des monamides renfermant un radical diatomique.

Dans les monamines renfermant trois radicaux monoatomiques, ces radicaux peuvent dériver d'un alcool monoatomique et ne plus contenir d'oxhydryle, ou dériver d'un alcool polyatomique par élimination de OH et renfermer encore de l'oxhydryle.

On prépare les premières soit en traitant les monamines secondaires par un éther iodhydrique, puis en séparant l'alcali tertiaire de son iodhydrate par la distillation de ce sel avec de la chaux, soit en faisant agir sur un éther cyanique de l'éthylate de potassium, soit en distillant les hydrates ou les iodures des ammoniums quaternaires.

Les monamines de ce groupe sont moins solubles dans l'eau que les monamines primaires et secondaires. Elles bouillent à une température plus élevée que ces dernières et forment des bases moins énergiques. Elles fixent le bromure d'éthylène et donnent le bromure d'un ammonium dans lequel un H est remplacé par de l'éthylène monobromé.

Les monamines tertiaires qui dérivent d'un alcool polyatomique par élimination de OH constituent un groupe peu étudié. M. Wurtz a préparé le seul corps de cette catégorie qui ait été jusqu'ici obtenu; c'est la trihydroxéthylénamine, qui se produit quand on fait réagir l'oxyde d'éthylène sur l'ammoniaque.

— Diamines. Ces corps, qui dérivent de 2 molécules d'ammoniaque réunies en une seule, se divisent en diamines primaires, secondaires et tertiaires, suivant que l'hydrogène de l'ammoniaque est remplacé dans la proportion d'un tiers, de deux tiers ou de la totalité.

— *Diamines primaires.* On compte dans ce groupe les diamines contenant un radical d'alcool diatomique et celles qui renferment un résidu diatomique contenant de l'oxhydryle.

Les premières se préparent en soumettant les bromures des radicaux diatomiques à l'action de l'ammoniaque. On obtient les diamines de la série aromatique en réduisant par l'hydrogène naissant les dérivés binitrés des hydrocarbures fondamentaux de cette série. Les diamines de la série grasse absorbent facilement une molécule d'eau et donnent des hydrates décomposables par la chaleur. Les mêmes donnent, quand on les traite par l'acide azoteux, de l'eau, de l'azote et l'anhydride du glycol dont elles contiennent le radical. En présence des acides, elles donnent des sels de diammonium diatomiques.

Les diamines primaires renfermant un résidu diatomique contenant de l'oxhydryle sont théoriquement possibles, mais aucun corps de ce groupe n'a été préparé jusqu'à ce jour.

—*Diamines secondaires.* On compte dans ce groupe les diamines renfermant des radicaux hydrocarbonés et celles dont les radicaux contiennent de l'oxhydryle. Ces dernières n'ayant point encore été préparées, nous ne parlerons que des premières, qui s'obtiennent en chauffant un bromure de radical diatomique avec une solution alcoolique d'ammoniaque.

— *Diamines tertiaires.* On compte dans ce groupe : 1° les diamines renfermant des radicaux hydrocarbonés; 2° celles qui contiennent des radicaux hydrocarbonés diatomiques; 3° celles qui renferment à la fois des radicaux diatomiques et des radicaux monoatomiques.

Les premières s'obtiennent soit en faisant agir des bromures de radicaux diatomiques sur l'ammoniaque, soit en traitant les aldéhydes de la série aromatique par l'alcali. Quand elles sont préparées de cette façon, les diamines tertiaires jouissent de propriétés particulières et portent le nom d'hydramides.

Les secondes n'ont point encore été préparées.

Les troisièmes peuvent contenir des radicaux diatomiques d'alcool ou d'aldéhydes; de là deux catégories, qui se distinguent par leur préparation et leurs propriétés. Les diamines tertiaires dont les radicaux diatomiques sont alcooliques s'obtiennent en chauffant les éthers simples des alcools monoatomiques avec une diamine primaire ou secondaire. Celles qui contiennent des radicaux diatomiques d'aldéhydes se préparent en faisant agir l'aniline sur les aldéhydes.

— Triamines. Les triamines sont des ammoniaques composées qui dérivent de 3 molécules d'ammoniaque. Ces molécules peuvent être soudées soit par des radicaux diatomiques, soit par un ou plusieurs radicaux triatomiques, soit enfin par des radicaux d'une atomicité supérieure à 3. La théorie permet de prévoir un grand nombre de composés; cependant on n'en connaît encore que deux ou trois, qui sont peu étudiés jusqu'à ce jour.

Les tétramines et les pentamines sont des ammoniaques composées qui dérivent de 4 et 5 molécules d'ammoniaque. Ces deux groupes peuvent, comme la théorie le fait prévoir, renfermer un très-grand-nombre de corps; mais on n'en a jusqu'à ce jour préparé que quelques-uns, notamment la glycosine de Debus, que ce chimiste a obtenue en faisant agir l'ammoniaque sur le glyoxal.

AMIR, fils d'Aëdin, qui, à la mort d'Aladin, s'était rendu maître d'une partie de l'Asie Mineure. Vers l'an 1341, il régna sur le pays de Smyrne et sur une partie de l'Ionie. Cantacuzène, empereur grec, l'appela à son secours, et il vint mouiller à l'embouchure de l'Ebre avec 300 vaisseaux et 29,000 hommes. Cantacuzène avait déjà fui en Servie; mais l'impératrice Irène se trouvait assiégée par les Bulgares dans Demotica. Amir les mit en déroute et délivra Irène, mais il ne voulut pas même se présenter devant elle en l'absence de son mari, dans la crainte d'exciter la jalousie de celui-ci. Bientôt après, il fut attaqué par le roi de Chypre, la république de Venise et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et il fut blessé d'une flèche à l'attaque de la citadelle de Smyrne. En mourant, il recommanda à Cantacuzène de rechercher l'alliance du sultan Orkhan, conseil qui avança la chute de l'empire grec.

***AMIRAL** s. m. — **Encycl.** Comme le *Grand Dictionnaire* a donné la liste complète des maréchaux de France, nous donnons ici, d'après des documents historiques officiels, celle des *amiraux*, qui sont les maréchaux de la marine, depuis saint Louis jusqu'à nos jours.

1240. Hugues Lartaire, *amiral* de saint Louis, en Palestine.
1270. Florent de Varennes.
1275. André de Malbon du Miral.
1279. Jacques du Levant.
1285. Enguerrand de Coucy.
1295. Matthieu IV de Montmorency, mort en 1306.
1295. Jean II d'Harcourt, mort en 1302 (aussi maréchal de France).
1296. Othon II de Tocy, mort en 1297.
1297. Benoît Zacharie (Génois), mort en 1314.
1302. Raynier II de Grimaldi, mort en 1314.
1306. Thibaut de Chépoy ou Cépoy (Génois), mort en 1315.
1315. Béranger Blanc, mort en 1326.
1324. Gentian Tristan d'Amblegny, mort en 1324.
1326. Pierre Miége.
1334. Jean de Chépoy ou Cépoy, frère de Thibaut, mort en 1335.
1336. Hugues Quiéret, mort en 1340.
1339. Aithon Doria (Génois), surnommé Tête-Noire.
1339. Nicolas Beuchet ou Behuchet de Meusy, mort en 1340.
1341. Louis d'Espagne de La Cerda, mort en 1351.
1342. Othon de Hornes, sieur de Monesmet.
1345. Pierre Flotte de Revel, mort en 1350.
1347. Jean de Nanteuil, grand prieur d'Aquitaine, mort en 1356.
1357. Enguerrand Quiéret, mort en 1359.
1359. Enguerrand de Montenay.
1359. Jean de Baudran de La Heuse, mort en 1372.
1368. François de Périlleux, mort en 1370.
1369. Amaury X, vicomte de Narbonne, mort en 1382.
1373. Jean de Vienne, mort en 1396.
1382. Pierre de Vienne.
1397. Renaud de Trie, mort en 1406.
1405. Pierre de Brabant, dit Clignet, mort en 1423.
1408. Jacques de Châtillon Dampierre, mort en 1415.
1417. Robert de Braquemont.
1418. Jeannet de Poix, mort en 1418.
1418. Charles de Recourt, dit de Lens, mort en 1419.
1420. Georges de Beauvoir de Châtellux.
1421. Louis de Culant, mort en 1444.
1437. André de Montfort-Laval de Lohéac (aussi maréchal de France), mort en 1486.
1439. Prégent de Coëtivy.
1450. Jean V de Bueil, disgracié en 1461, mort en 1475.
1453. Louis de Prie.
1453. Odet d'Aydie d'Armagnac.
1461. Jean de Montauban, mort en 1466.
1466. Louis de Bourbon, comte de Roussillon, mort en 1486.
1486. Louis Malet de Graville, mort en 1516.
1508. Charles d'Amboise (aussi maréchal de France), mort en 1511.
1517. Guillaume de Gouffier-Bonivet, tué à Pavie en 1525.
1526. Philippe de Chabot, mort en 1543.
1544. Claude d'Annebaut (aussi maréchal de France), mort en 1552.
1552. Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, assassiné en 1572, disgracié comme huguenot.
1562. Henri de Montmorency, depuis connétable, par intérim.
1572. Honorat de Savoie, marquis de Villars, mort en 1580.
1578. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, mort en 1611.
1582. Anne, duc de Joyeuse, tué en 1587.
1587. Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, mort en 1662.
1589. Antoine de Brichanteau-Nangis, mort en 1617.
1589. Bernard de Nogaret La Valette, frère du duc d'Epernon, mort en 1592.
1592. Charles de Gontaut, duc de Biron (aussi maréchal de France), décapité en 1602.
1594. André de Brancas-Villars, tué en 1595.
1596. Charles de Montmorency, duc de Damville, frère de Henri, mort en 1612.
1612. Henri II, duc de Montmorency, fils de Henri Ier, décapité en 1632.
1626. Armand-Jean Du Plessis, cardinal de Richelieu, mort en 1642.
1642. Armand de Maillé, duc de Brézé, neveu de Richelieu, tué en 1646.
1646. Anne d'Autriche, reine de France, régente, surintendante des mers.
1650. César de Bourbon, duc de Vendôme, mort en 1665, fils naturel de Henri IV.
1650. François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort, fils de César, mort en 1669.
1669. Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort en 1683.
1683. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, mort en 1737.
1737. Louis-Marie-Jean de Bourbon, duc de Penthièvre, mort en 1793.
1791. Louis-Charles Du Chaffault du Resnes, mort en 1793.
1791. Charles-Hector-Théodat, comte d'Estaing, décapité en 1794.
1805. Joachim Murat, roi de Naples, fusillé en 1815.
1814. Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, fils de Charles X.
1830. Victor Guy, baron Duperré, mort en 1844.
1831. Laurent-François, comte Truguet, mort en 1839.
1840. Albin-Reine, baron Roussin, mort en 1854.
1847. Armand-Ange-René, comte de Mackau, mort en 1855.
1854. Charles Baudin, mort en 1854.
1854. Joseph-Armand Bruat, mort en 1855.
1855. Alexandre-Ferdinand Parseval-Deschênes, mort en 1860.
1855. Alphonse-Ferdinand Hamelin, mort en 1864.
1860. Romain-Joseph Desfossés, mort en 1864.
1863. Charles Rigault de Genouilly, mort en 1873.
1864. Léonard-Victor Charner, mort en 1869.
1868. François-Thomas-Joseph Tréhouart, mort en 1873.

AMIRANTE s. m. (a-mi-ran-te). Grand officier de la couronne d'Espagne, dont les fonctions correspondent à celles de nos anciens grands amiraux, avec cette différence qu'il a, à certaines époques, existé deux amirantes, l'un de Castille et l'autre de Séville.

AMISODAR ou **AMISODARE**, roi d'une partie de la Lycie. Il avait élevé la Chimère, qui fut tuée par Bellérophon. On a proposé l'explication suivante : Amisodar avait une femme nommée Chimère, et celle-ci avait deux frères, dont l'un s'appelait le Lion et l'autre le Dragon, et la grande affection qu'ils avaient toujours montrée pour leur sœur aurait fait dire que c'étaient trois corps sous une seule tête.

AMISUS, ancienne ville du royaume de Pont, sur le golfe Amisus, dans le Pont-Euxin, fondée par les Ioniens. Plus tard, une colonie athénienne vint s'y établir et lui donna le nom de Pirée. Cette ville, la plus importante du royaume après Sinope, renfermait des monuments magnifiques. Prise par Lucullus, elle fut livrée aux flammes et détruite presque entièrement. Elle ne se releva que sous Auguste. C'est aujourd'hui *Samsoun.*

Amitié à l'épreuve (L'), comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, paroles de Favart, musique de Grétry; représentée à Fontainebleau le 13 novembre 1770, et à Paris, aux Italiens, le 24 janvier 1771. Elle fut mise en trois actes et jouée à Fontainebleau le 24 octobre 1786, et à Paris le 30 du même mois. Grétry, dans ses *Essais sur la musique*, s'efforce de justifier ainsi le peu de succès de cet ouvrage : « Aucun de mes ouvrages ne m'a coûté tant de peine, et jamais il ne m'a fut plus difficile d'exalter mon imagination au point convenable; mes forces diminuaient de telle manière en composant la musique de ce poëme, que je fus au moins huit jours à chercher et à trouver enfin le coloris que je voulais donner au trio :

Remplis nos cœurs, douce amitié.

Lorsque ce morceau fut entendu à Fontainebleau, il me réconcilia avec les surintendants de la musique du roi, qui, sans me le dire, me regardaient comme un innovateur sacrilége envers l'ancienne musique française. Rebel et Francœur me dirent que c'était le véritable genre que je devais adopter. Cette pièce parut froide à Fontainebleau, et elle n'eut que douze représentations à Paris. Je suggérai à l'auteur du poëme d'ajouter un rôle comique, qui jetterait de la variété dans son sujet. Elle reparut en 1786, avec des changements considérables. Une actrice, douée d'une voix flexible et chantant d'une manière exquise (Mlle Renaud, depuis Mme d'Avrigny), reprit le rôle de Corali, que j'arrangeai selon ses moyens. Trial, l'acteur le plus zélé et le plus infatigable qu'on vit jamais, fut chargé d'un rôle de nègre, qu'il rendit avec vérité. Enfin, cette reprise eut plus de succès, et le public, satisfait des longs efforts des auteurs, les appela pour leur témoigner son contentement. Quoique le public appelle trop fréquemment les auteurs de productions éphémères, quoiqu'il soit peu glorieux de partager des couronnes si souvent prodiguées, quoiqu'on n'ignore plus le manége dont on se sert pour les obtenir, je crus devoir présenter au public l'auteur octogénaire de tant d'ouvrages estimables, qui, hors d'état par sa cécité de se présenter lui-même, avait besoin d'un guide pour aller recevoir du public attendri un des derniers fleurons de sa couronne. »

Il nous semble qu'ici le bon Grétry manque un peu de sincérité, et qu'il n'a pas été fâché au fond de partager avec le vieux Favart l'ovation qu'il paraît dédaigner pour lui-même, et dont il veut faire les honneurs à son ami aveugle. Il ajoute :

« Tel est l'empire des circonstances : après avoir critiqué l'abus des roulades où les Italiens se sont laissé entraîner, je suis moi-même répréhensible pour ce même défaut. L'air que Corali chante pour prendre sa leçon peut être aussi difficile qu'on voudra, puisqu'il est proportionné au talent de l'élève; mais celui qui commence le troisième acte nuit à l'action et m'a paru de plus en plus déplacé; c'est pourquoi je l'ai retranché. Dès que Corali a eu le cœur déchiré par la fuite de Nelson, elle ne doit plus se livrer à ce luxe musical. Il revient, il est vrai, mais accompagné de Blanfort, futur époux de Corali, dont l'âme alors doit être troublée. » Nous citons ces détails pour montrer avec quel soin Grétry composait ses ouvrages, et combien il attachait d'importance à bien peindre le caractère de ses personnages.

Amitié au village (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Desforges, musique de Philidor; représenté au Théâtre-Italien le 31 octobre 1785. Un seigneur de Clemencey a fondé un prix de vertu dans son village. Celui qui l'aura mérité pourra choisir une épouse à son gré parmi les plus belles filles du canton. Prosper et Vincent sont rivaux en vertu et en amour. Le premier s'éloigne pour laisser le champ libre à son ami, qui, par délicatesse, refuse le prix. A la fin, tout s'arrange. C'est Oreste et Pylade travestis en paysans.

AMLETH ou **HAMLET**. V. ce dernier nom, au tome IX du *Grand Dictionnaire.*

AMLING (Charles-Gustave), graveur allemand, né à Nuremberg en 1651, mort en 1701. Il vint étudier son art à Paris sous F. de Poilly, et ce fut Maximilien II, électeur de Bavière, qui l'engagea lui-même à faire ce voyage. A son retour, l'artiste fut nommé graveur de la cour de Munich, et le talent dont il fit preuve justifia complétement l'attente de son protecteur. Amling s'est surtout fait un nom par ses portraits, qui encore aujourd'hui sont très-recherchés.

AMMA, ancienne ville de Palestine, de la tribu d'Aser, à l'E. de Tyr. Elle fut pillée pour n'avoir pu payer le tribut que Cessius, qui se rendit dans la Judée après la mort de César, avait imposé à toutes les villes.

AMMAN, village de Syrie (Palestine au delà du Jourdain), la *Rabbath-Ammon* de la Bible, la *Philadelphia* des Ptolémées et des Romains. Ses ruines, dit M. Isambert, ont beaucoup d'intérêt. On y trouve un vaste et magnifique théâtre, un temple, les ruines d'une grande église, les restes de l'acropole et de beaucoup d'autres constructions.

AMMAN (Jean), médecin et botaniste allemand, né à Schaffhouse en 1707, mort à Saint-Pétersbourg en 1741. Après avoir étudié la médecine à Leyde, où il suivit les leçons de Boerhaave, il se rendit à Londres et fut reçu parmi les membres de la Société royale. On l'appela ensuite à Saint-Pétersbourg, où on le chargea d'occuper une chaire de botanique et d'histoire naturelle. On a de lui : *Stirpium rariorum in imperio rutheno sponte provenientium icones et descriptiones* (Saint-Pétersbourg, 1739, in-4°), ouvrage qui devait être continué et qui fut interrompu par la mort de l'auteur. Il a aussi fourni plusieurs articles intéressants dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg.*

AMMAPTÉNODYTE s. m. V. ammopténodyte, au tome Ier du *Grand Dictionnaire.*

AMMAR-IBN-YASIR, l'un des compagnons de Mahomet, à qui on a donné le surnom d'**Aboul-Yokhdan.** La légende raconte que, ayant été fait prisonnier par les idolâtres de La Mecque, il fut condamné à être brûlé vif. « Les flammes, dit Aboulféda, entouraient Ammar quand Mahomet étendit sa main sur le bûcher et préserva ainsi son ami du contact du feu. » Ammar fut encore sauvé d'une manière miraculeuse à la bataille du Chameau (657 ou 658). Il avait quatre-vingt-dix ans lorsqu'il fut tué dans la bataille de Séfayn, où il commandait la cavalerie d'Ali, dont il avait embrassé le parti.

AMMAS, nourrice de Diane. ‖ Surnom de Cybèle et de Cérès.

AMMAÜS, ancienne ville de la Judée. Elle était située à 30 stades de Jérusalem, sur le lac de Génésareth, suivant l'historien Josèphe, et renfermait des bains d'eaux chaudes.

***AMMERSCHWIHR**, anc. ville de France (Haut-Rhin), à 9 kilom. de Colmar; 2,017 hab. Elle a été cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871 et fait partie de l'Alsace-Lorraine (arrond. de Ribeauvillé). Culture de la vigne; construction d'orgues. L'origine de cette ville remonte au delà du VIIe siècle.

AMMI-MOUSA, commune mixte de l'Algérie, prov. d'Oran, cercle de la subdivision de Mostaganem, à 22 kilom. de la station de l'Oued-Riou (chemin d'Alger à Oran); 1,767 hab., dont 1,322 musulmans. C'est le *Khramis* des Béni-Ourar'.

AMMON ou **NO-AMMON**, dans la géographie de la Bible, ancienne ville de la haute Egypte, bâtie au milieu des fleuves, ce qui faisait sa force, disent les Ecritures. Cette ville, dont les prophètes avaient prédit la ruine et qu'on pense être la même que *Diospolis*, fut détruite sous Nabuchodonosor.

AMMON ou **AMMONIUM**, ancienne ville d'Afrique, dans le Sahara, région du Maghreb. Elle était renommée par sa position au milieu d'une oasis ravissante, et surtout par le temple et l'oracle de Jupiter Ammon qui furent visités par un grand nombre de personnages célèbres de l'antiquité, entre autres par Alexandre le Grand, que le grand prêtre salua du titre de fils de Jupiter. V. Siouah, au tome XIV du *Grand Dictionnaire.*

***AMMON** ou **AMOUN**, dieu égyptien. — Le culte de ce dieu paraît être originaire de l'Ethiopie, dont la capitale, Méroé, l'honorait comme la divinité suprême. De là, il se serait répandu dans toute l'Egypte, après avoir passé par Thèbes. Une cérémonie annuelle, rapportée par Diodore de Sicile, semble confirmer cette opinion : « Tous les ans, à une certaine époque, les Ethiopiens allaient à Thèbes enlever solennellement la statue d'Ammon, la portaient de ville en ville jusque dans la Libye, puis la rapportaient à Thèbes, où son entrée donnait lieu à des fêtes, comme si le dieu arrivait d'Ethiopie. » En Egypte, Thèbes était le principal siége du culte d'Ammon; d'où le surnom de No-Ammon, « appartenant à Ammon » (*Diospolis*), donné à cette ville. On peut juger de l'importance de ce culte par les ruines colossales, qui existent encore aujourd'hui, du temple et du palais de Karnak, dédiés au dieu, auxquels conduisait une immense avenue, que bordait de chaque côté une longue file de béliers. Le bélier, comme on sait, était consacré à Ammon; et même, à Thèbes, on en nourrissait un qui était censé la représentation vivante du dieu. Les attributs d'Ammon sont le disque, image du soleil, les cornes et le fléau; il est figuré sur les monuments égyptiens tantôt avec une tête de bélier, tantôt avec un visage humain, portant des cornes de bélier qui naissent au-dessus des oreilles, ou la tête surmontée d'un disque et de deux longues plumes; d'une main il tient un sceptre, de l'autre une croix ansée, symbole de l'âme universelle.

Ammon, divinité suprême, se combine avec plusieurs divinités inférieures, qui, en réalité, ne sont autres que lui-même, mais avec une signification plus précise, plus restreinte. C'est ainsi qu'il devient tour à tour : Ammon-Mendès, le principe vivifiant, propagateur de la vie, révéré principalement sous ce nom à Panoplis; Ammon-Knef, le dieu créateur ou démiurge, honoré particulièrement à Eléphantine; Ammon-Ra, le dieu Soleil, le conservateur et le directeur de l'univers; il est représenté à ce titre dans le *Zodiaque* de Denderah, avec quatre têtes de bélier groupées, supportant un disque.

Les Grecs identifièrent Ammon à Jupiter et en firent leur Jupiter Ammon, en le rattachant à leur mythologie par des fables qui, toutes, se rapportent au Jupiter Libyen, celui de l'oasis de Siouah. Ainsi, ils disent que Bacchus était sur le point de mourir de soif avec son armée dans les déserts de la Libye, lorsque Jupiter, qu'il avait invoqué, lui apparut sous la forme d'un bélier qui, frappant le sol de ses cornes, en fit jaillir une source. En reconnaissance, on éleva en cet endroit un autel à Jupiter, qui fut surnommé Ammon, c'est-à-dire le *Sablonneux.* Hérodote fait d'Hercule le héros de cette fable, avec quelques variantes. D'autres prétendent que ce surnom d'Ammon dérive du nom du berger qui, le premier, lui éleva un temple. Nous n'en finirions pas s'il nous fallait rapporter toutes les versions qui ont trait à ce mythe; nous dirons seulement que le temple élevé à Jupiter Ammon dans la délicieuse oasis de Siouah était magnifique et fut longtemps célèbre par les oracles qui s'y rendaient. Plus de cent prêtres le desservaient; la statue du dieu, qu'ils portaient dans leurs processions, était d'un bronze renfermant, dit-on, des pierres précieuses dissoutes. Près du temple, suivant Hérodote, était une source dont les eaux étaient froides la nuit et chaudes le jour.

AMMON, fils de Cinyre, roi de Chypre, et époux de Myrrha, dont il eut Adonis, selon le mythographe Phurnutus. Myrrha s'étant un jour moquée de son beau-père qui s'était endormi en état d'ivresse, celui-ci, à son réveil, en fut averti par Ammon, et dans son indignation il chassa de sa présence Myrrha et son fils, qui se retirèrent en Arabie; quant à Ammon, il partit pour l'Egypte, où Adonis le rejoignit plus tard, et il mourut dans cette contrée, après avoir travaillé, de concert avec son fils, à la civilisation des Egyptiens, leur avoir donné des lois et leur avoir enseigné les principes de l'agriculture. Cette partie du mythe d'Adonis, ainsi racontée par Phurnutus, est rapportée autrement par les poëtes. V. Adonis, au tome Ier et dans ce *Supplément.* ‖ Ancien roi de Libye et père de Bacchus, suivant Diodore de Sicile. ‖ Frère jumeau de Brotéas et partisan de Persée, aux noces duquel il fut tué avec son frère par Phinée.

AMMON (Clément), graveur allemand, né à Francfort dans le XVIIe siècle. Il avait épousé une fille de Théodore de Bry, et il travailla à la continuation de la collection de portraits connue sous le nom de *Bibliotheca chalcographica.* Il y ajouta les volumes VII et VIII, dont chacun contenait cinquante portraits gravés par lui. En 1665, il publia aussi une seconde édition de l'ouvrage de son beau-père, sous le titre de *Collection de portraits des sultans turcs et persans.*

***AMMON** (Frédéric-Auguste d'). — Il est mort à Dresde en 1861.

AMMONAS ou **AMOUN**, anachorète d'Egypte, mort vers l'an 320. On l'avait marié malgré lui, et il persuada à sa femme de vivre dans une perpétuelle continence. Ne trouvant pas encore ce genre de vie suffisamment austère, il se retira sur une montagne isolée, d'où il venait deux fois chaque année visiter son épouse vierge. Saint Antoine lui écrivit une lettre, et on lui attribue des *Règles ascétiques*, que Gérard Vossius a traduites en latin.

AMMONIA, surnom de Junon, chez les Eléens.

***AMMONIAQUE** s. f. — **Encycl.** Chim. La préparation de l'*ammoniaque*, qu'il s'agisse de l'obtenir à l'état de gaz ou de solution, repose sur l'action de la chaux vive ou éteinte sur un sel ammoniacal (carbonate, sulfate, chlorhydrate).

Dans les laboratoires, on prépare le gaz ammoniac en mélangeant avec soin 1 partie de sel ammoniacal en poudre et 2 parties de chaux vive pulvérisée. Après avoir placé ce mélange dans une cornue, on le recouvre de chaux vive. On chauffe plus ou moins, suivant la nature du sel employé (avec le carbonate d'*ammoniaque*, il suffit d'une faible température pour déterminer la décomposition). Le gaz, qui s'échauffe, passe dans un tube en U, rempli de potasse caustique ou de chaux vive, où il se dessèche, puis, de là, se rend soit dans une éprouvette, soit dans un flacon quelconque placé sur la cuve à mercure. On reçoit également le gaz ammoniac dans un ballon renversé à col étroit. Ce ballon étant plein d'air, le gaz, en vertu de sa densité moindre, s'élève à la partie supérieure et refoule l'air, sans le traverser, de haut en bas. Si l'on veut obtenir une solution de gaz ammoniac, il suffit de faire arriver ce gaz dans des flacons Wolff, au moyen de tubes qui plongent jusqu'à la partie inférieure; là, le gaz se dissout, saturant successivement le premier, le second, le troisième flacon, et ainsi de suite. Les flacons doivent être refroidis par un courant d'eau fraîche, car plus le liquide qu'ils contiennent se chauffe, moins il est capable de retenir ce gaz, dont il dissout près de 1,300 fois son volume à la température ordinaire. Or, outre que le gaz arrive encore chaud, sa dissolution dans ce liquide s'accompagne d'une forte élévation de température. On peut employer pour la préparation en grand de l'*ammoniaque* liquide le procédé que nous venons d'indiquer; mais on ne l'utilise plus aujourd'hui, depuis que M. Mallet a construit un appareil qui permet de retirer facilement l'*ammoniaque* des eaux de condensation provenant de la fabrication du gaz d'éclairage.

On sait que les eaux qu'on retire des cuves où se fabrique le gaz d'éclairage renferment du carbonate et du sulfhydrate d'*ammoniaque.* Or, en distillant ces eaux ammoniacales sur de la chaux éteinte, il se forme du sulfure de calcium et du carbonate de chaux, et l'*ammoniaque* se dégage. L'appareil de M. Mallet se compose : 1° de trois chaudières distillatoires, garnies d'agitateurs destinés à mettre la masse en mouvement. Ces chaudières sont disposées, la première sur le foyer, la seconde à quelque distance, la troisième un peu plus loin encore; ces deux dernières sont chauffées par les vapeurs qui se dégagent de la première; la première chaudière renferme de la chaux, qui passe avec les eaux ammoniacales dans la seconde, puis dans la troisième chaudière; 2° d'un serpentin dans lequel le gaz ammoniac circule, se refroidit et se condense; 3° d'un flacon de lavage dans lequel le gaz passe pour s'épurer; 4° enfin, d'une série de flacons de Wolff, dans lesquels il se dissout. L'appareil Mallet donne, pour 5,000 litres d'eau ammoniacale brute à 2°,5, 100 kilogrammes d'*ammoniaque* caustique, marquant 21° Cartier et revenant environ à 29 francs.

— *Réactions chimiques.* L'*ammoniaque* liquide est un des composés les plus fréquemment employés dans les laboratoires; il nous paraît donc utile de donner quelque développement à l'étude que nous allons faire de ses propriétés chimiques.

α. Sous l'influence de la chaleur, l'*ammoniaque* se décompose et fournit de l'azote et de l'hydrogène. Il suffit, pour réaliser cette expérience, de faire circuler à travers un tube chauffé au rouge un courant d'*ammoniaque.* On peut rendre l'expérience plus courte et même abaisser la température soit en mettant dans ce tube des morceaux de porcelaine ou de chaux vive, soit, et mieux encore, en garnissant le tube de limaille de cuivre ou de fer. Ces deux métaux deviennent cassants et grenus et augmentent légèrement de poids, ce que Thenard attribue à la formation d'azotures. L'or, l'argent et le platine facilitent également la décomposition de l'*ammoniaque*, mais ces métaux ne subissent aucune altération.

β. Le gaz ammoniac sec, quand on le fait traverser par une série d'étincelles, donne également un mélange d'azote et d'hydrogène. La décomposition marche très-rapidement si le gaz est traversé par le courant d'étincelles d'induction fourni par trois ou quatre couples Bunsen.

γ. Le gaz ammoniac se dissout avec une grande facilité dans l'eau. L'absorption est assez violente pour qu'une éprouvette pleine d'*ammoniaque* et qu'on enlève de la cuve à mercure pour la placer sur un vase rempli d'eau soit brisée par le choc de la colonne d'eau qui s'élance contre les parois du verre. Cette grande solubilité permet d'emmagasiner une forte proportion d'*ammoniaque* et de mettre à la disposition du commerce et des chimistes une solution qui a la même propriété que le gaz. Cette solution se solidifie à —38° et donne une masse de fines aiguilles souples et brillantes. Exposée à l'air, elle abandonne petit à petit le gaz ammoniac. Sous l'influence de la chaleur et bien au-dessous de 100°, la solution ammoniacale bout et le gaz se dégage. On utilise cette propriété pour purifier les solutions qui, devant être employées dans les laboratoires, doivent être chimiquement pures. Le gaz ammoniac se dissout également dans l'alcool et l'éther.

δ. L'*ammoniaque* est combustible; toutefois, elle ne saurait brûler qu'en présence de l'oxygène pur. Un mélange de 1 volume d'*ammoniaque* et d'oxygène (0,6 volume à 3,17 volumes de ce dernier gaz) détone dans l'eudiomètre et donne pour résidu de l'azote, de l'eau et de l'azotate d'*ammoniaque.* Si l'on met l'éponge de platine, chauffée à 300°, en présence d'un mélange de gaz ammoniac et d'air, elle devient d'un blanc éblouissant. Cette réaction donne de l'acide azotique et des vapeurs nitreuses. Le noir de platine peut, suivant Schönbein, amener l'oxydation de l'*ammoniaque* à la température ordinaire. Il suffit pour cela d'exposer à l'air humide du noir de platine humecté avec de l'*ammoniaque* caustique. En effet, si l'on épuise par l'eau distillée, on obtient un liquide qui, additionné d'acide sulfurique et d'iodure de potassium, bleuit l'empois d'amidon et, par suite, contient de l'azotite d'ammonium. Un fil de platine porté au rouge sombre et plongé dans un mélange d'air et d'*ammoniaque* détermine la formation d'azotite d'*ammoniaque*, qu'on reconnaît aux fumées blanches qui enveloppent le fil. La limaille de cuivre mouillée d'alcali caustique s'échauffe au contact de l'air et donne également de l'azotite d'*ammoniaque.* Les métaux alcalins, chauffés légèrement dans du gaz ammoniac, éliminent de l'hydrogène et donnent, suivant qu'on emploie la potasse ou la soude, des composés dont la formule est AzH^2K ou AzH^2Na. L'amidure de potassium se transforme, sous l'influence d'une forte chaleur, en *ammoniaque* et en azoture de potassium.

ε. Les métalloïdes décomposent l'*ammoniaque.* Le phosphore sec se transforme en une substance foncée et presque pulvérulente au contact de cet alcali. Si on le mélange avec l'*ammoniaque* aqueuse et qu'on fasse chauffer le tout, il se produit un oxyde de phosphore ammoniacal avec dégagement lent d'hydrogène phosphoré.

Le chlore et le brome décomposent l'*ammoniaque* et donnent de l'azote et un chlorure ou un bromure d'ammonium. Avec le chlore, on peut obtenir, si l'*ammoniaque* libre n'est pas en excès, du chlorure d'azote. Avec des gaz secs, les bulles de chlore donnent

une petite détonation quand elles pénètrent dans le gaz ammoniac. Le soufre, réduit en poudre impalpable et lavé, puis séché, absorbe lentement le gaz ammoniac. Si l'on chauffe, on obtient du sulfure ammonique avec dégagement d'azote. Une dissolution ammoniacale d'une densité de 0,885, chauffée en vase clos avec un tiers de son poids de soufre, dissout ce métalloïde et se colore en rouge brun. La solution ne fume pas à l'air, renferme surtout des polysulfures ammoniques et donne, par l'évaporation, un résidu qui se dédouble, sous l'action de l'eau, en hyposulfite et en soufre.

L'iode sec décompose le gaz ammoniac sous l'influence de la chaleur; il se forme de l'acide iodhydrique et de l'azote; à froid, il se convertit, en présence de l'*ammoniaque* aqueuse, en un liquide noir, visqueux, présentant un éclat métallique. Ce produit se décompose, sous l'influence de l'eau, en iodure d'ammonium et en azoture d'iode et d'hydrogène.

Le bore amorphe s'enflamme quand on le chauffe dans un courant de gaz ammoniac sec; il donne un azoture de bore, et l'hydrogène de l'*ammoniaque*, devenu libre, se dégage.

Si l'on fait passer un courant de gaz ammoniac sec sur du charbon incandescent, il se forme du cyanure d'ammonium, et l'hydrogène se dégage.

Le gaz ammoniac, mis en présence de corps composés, exerce sur eux des actions diverses, dont la nature varie avec la constitution de ces corps. Tantôt il donne lieu à la formation de deux ou plusieurs produits, et alors l'azote devient libre ou prend place dans des produits oxygénés, tandis que l'hydrogène, se combinant avec l'oxygène, donne de l'eau; tantôt il agit comme composé non saturé et donne des oxydes ou hydrates d'ammonium avec l'eau, des acides amidés ou des amides avec les anhydrides, etc.

Nous allons passer en revue quelques-unes de ces combinaisons. Avec le chlorure d'iode, l'*ammoniaque* donne du chlorure ammonique et de l'azoture d'iode et d'hydrogène; avec le chlorure de soufre, elle donne un composé dont la formule est $S^3Cl^2,4AzH^3$ et qui, soluble dans l'alcool et dans l'éther, donne, au contact de l'eau, un composé oxygéné du soufre. Avec le trichlorure de phosphore, on obtient, par le refroidissement, une masse blanche entièrement soluble dans l'eau, et dont la formule n'est point parfaitement établie. Avec le sulfure de carbone, et à la condition de faire passer ce corps, à l'état de vapeur et mélangé d'*ammoniaque*, dans un tube de porcelaine chauffé, on obtient de l'acide sulfocyanique et de l'acide sulfhydrique.

L'*ammoniaque* forme avec les composés métalliques, oxydes, bromures, chlorures, etc., une série de corps qui sont étudiés dans le *Grand Dictionnaire*, aux noms des différents métaux ou métalloïdes avec lesquels elle peut se combiner; nous n'y reviendrons pas ici. Nous renverrons également au corps de l'ouvrage pour l'étude de l'action de l'*ammoniaque* sur les composés organiques, cette partie ayant été traitée avec beaucoup de soin dans le *Grand Dictionnaire* et complétée au *Supplément* par les articles : ALCALAMIDES, AMIDES et AMINES.

AMMONIO (André), poëte latin moderne, né à Lucques en 1477, mort à Londres en 1517. Il se rendit en Angleterre, où il connut Thomas Morus. Devenu secrétaire du roi Henri VIII, il le suivit dans sa campagne contre la France et la célébra dans un poëme latin qu'il intitula *Panegyricus*. A sa charge de secrétaire du roi, il joignit plus tard celle de nonce, que lui conféra le pape Léon X. Il composa d'autres poésies latines que le *Panegyricus;* mais elles sont perdues, sauf une de ses églogues, qui se trouve dans le recueil intitulé *Bucolicorum auctores*.

AMMOTHÉE, une des Néréides. (Hésiode.)

AMMUDATÈS, un des dieux des Romains. Il en est fait mention dans les *Instructions* de Commodianus.

*__AMNÉSIE__ s. f. — **Encycl.** Pathol. Nous empruntons à un feuilleton scientifique de la *République française* la description d'un cas fort intéressant d'*amnésie*, observé par M. Azam, professeur à l'Ecole de médecine de Bordeaux :

« Une jeune femme, nommée Félida X..., a deux modes d'existence, pendant lesquels le caractère de la personnalité diffère, et qui sont séparés par la perte de mémoire, l'*amnésie* la plus absolue. Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le croire, d'une maladie transitoire, d'un délire, d'une folie, d'un état semblable à une ivresse ou à un narcotisme altérant momentanément l'équilibre des fonctions intellectuelles; il s'agit d'une personne en apparence bien portante, dont l'existence est depuis dix-huit ans scindée en deux parties par des états intellectuels différents; ces deux états, complétement séparés l'un de l'autre par l'absence du souvenir, constituent deux personnalités qu'on pourrait considérer comme absolument distinctes. Chacune des vies est si spéciale et si parfaite, que si, dans l'une ou dans l'autre, cette jeune femme commettait un crime, on se demande si elle serait responsable et quelle est celle des deux personnalités qu'il faudrait punir.

» Mais laissons la parole au fait.

» En 1858, M. Azam fut appelé à donner ses soins à une jeune fille de seize ans qu'on croyait folle. Voici le résumé succinct des phénomènes qu'elle présentait alors :

» Félida X... est bien constituée, petite et brune; elle est d'un naturel sérieux et très-intelligente; hystérique à convulsions, elle présente divers symptômes de cette névrose qui domine sa constitution, et que nous n'avons pas à décrire. Presque chaque jour, avec ou sans cause, alors qu'elle travaille à quelque ouvrage de couture (elle est couturière), sa tête se fléchit sur sa poitrine, ses bras tombent inertes, elle dort ou paraît dormir, car aucune excitation, aucun appel ne sauraient l'éveiller; après un temps qui varie de trois à dix minutes, elle sort de cet état, regarde les assistants en souriant et reprend sans mot dire l'ouvrage entrepris. De triste qu'elle était, elle est devenue insouciante et gaie, chante et plaisante. Ses douleurs ordinaires (névralgies) ont diminué d'intensité ou disparu complétement. En un mot, elle est une autre personne, et celui qui ferait sa connaissance dans cet état reconnaîtrait à peine ses allures et son caractère en la revoyant dans l'autre. Cette condition, que M. Azam nomme seconde, durait en 1858 de une demi-heure à deux ou trois heures; après ce temps, nouvelle perte de connaissance, semblable à celle que nous avons décrite, et retour à l'état antérieur ou normal dans lequel elle est, nous l'avons dit, triste et morose; alors oubli absolu de tout ce qui s'est passé pendant la période précédente, quelle qu'ait été sa durée, quelle que soit l'importance des faits accomplis. La séparation entre les deux personnalités est complète, absolue : physiquement, c'est toujours Félida X...; intellectuellement et moralement, c'est une autre femme. En un mot, ce sont deux lames dans le même fourreau. Cependant, nous l'avons dit, chacune de ces personnalités est complète et raisonnable, chacune accomplit avec exactitude les actes ordinaires de la vie. Bien mieux, la personnalité nouvelle, quasi morbide, vaut mieux que l'ancienne ou normale, car elle possède l'intégrité du souvenir.

» Si grande est la séparation de ces deux esprits dans le même corps, que Félida, devenue enceinte dans sa condition seconde, et l'avouant alors sans détour à son entourage, l'ignorait absolument dans son état normal et considérait comme une aggravation à sa maladie les signes physiologiques de la grossesse.

» Vivant d'ordinaire dans la condition seconde, Félida est sérieuse sans être triste, et tout indique chez elle l'intégrité des fonctions de l'esprit. Son souvenir est complet, car il embrasse la vie entière; elle se souvient qu'il y a deux ou trois mois elle a eu quelques heures de crise et aussi de ce qui s'est passé pendant cette prétendue crise, notamment d'une tentative de suicide. Enfin, elle est tellement une personne ordinaire, que nul, si ce n'est son mari ou M. Azam, ne saurait discerner l'état où elle se trouve. Elle est cependant en pleine condition seconde.

» Un jour, le hasard conduit le professeur de Bordeaux chez Félida pendant une de ses courtes périodes d'état normal; nous allons voir combien le tableau est différent. Il est huit heures du matin, et depuis une demi-heure elle est dans sa raison (cette fois elle dit vrai).

» Sa tristesse touche au désespoir, car, dit-elle, elle est certainement folle. « J'ai tout oublié de ce que j'ai fait depuis je ne sais combien de temps. J'ignore si mon mari et mes enfants sont encore de ce monde, et je ne sais pas même en quel mois nous vivons. » Un chien est près d'elle et paraît habitué à la maison : elle ne l'a jamais vu. La lacune est complète, un feuillet du livre de la vie a été violemment arraché, et son mari seul peut combler le vide en lui racontant l'histoire des derniers mois pendant lesquels son corps seul a vécu. Tout cela est à peine utile, car la période d'état normal ne dure que quelques heures. La condition seconde va revenir, et avec elle le souvenir de tout le passé. Alors les moments d'état normal n'apparaîtront que comme une crise funeste dont elle éloigne le souvenir avec horreur. »

AMNISIADES, nom des nymphes du fleuve Amnisus, dans l'île de Crète.

*__AMNISTIE__ s. f. — Nous compléterons cet article en donnant la liste des principales *amnisties* que présente l'histoire de notre pays.

En 1556 et en 1560, des *amnisties* furent accordées pour garantir aux hérétiques la vie sauve et la libre possession de leurs biens. Une autre *amnistie*, décrétée en faveur des huguenots en 1570, ne fut qu'un piége odieux, qui prépara les massacres de la Saint-Barthélemy.

En 1749, une *amnistie* fut accordée à ceux qui avaient pris part à l'insurrection de Lyon. Voici maintenant les dates des *amnisties* décrétées par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution de 1789 : 13 prairial an XII, 25 mars et 23 avril 1810, 23 et 26 avril 1814, 13 janvier 1815, 12 janvier et 19 juin 1816, 13 août 1817, 26 mai 1825, 25 et 26 août 1830, 8 mai 1837, 30 avril 1840, 29 février 1848, 7 mars 1848, 17 avril 1848, 1er et 5 mai 1848, 16 août 1859. Beaucoup de cœurs généreux espéraient que la Chambre des députés élue en 1876, et qui compte une majorité républicaine très-prononcée, s'empresserait de voter une *amnistie* générale pour effacer le souvenir de nos désastres de 1870-1871; mais, jusqu'à présent, des raisons politiques, dont la plus puissante est sans doute la crainte de tout compromettre en voulant aller trop vite, ont retardé cette mesure et décidé la Chambre à se contenter de demander qu'on use du droit de grâce le plus largement possible.

AMOBOUDU s. m. (a-mo-bou-du). Prêtre du Congo, synonyme de GANGA.

AMŒMÉ ou **AMOËRNE**, Danaïde, épouse de Polydector.

AMOGNES (les) [*pagus Amoniensis*], pays de l'ancien Nivernais, qui correspond aujourd'hui aux cantons de Saint-Benin-d'Azy et de Saint-Jean-de-Lichy.

AMOLOCO s. m. (a-mo-lo-ko). Prêtre du Congo, dont la fonction est de débarrasser les malades des sorts qu'on leur a jetés.

AMOLYTA, nom d'un génie céleste, inscrit sur les pierres magiques des basilidiens et invoqué par eux.

AMON (Jean-André), compositeur de musique, né à Bamberg en 1763, mort en 1825. Il prit des leçons de Sacchini et fut chef d'orchestre, puis maître de chant, et devint maître de chapelle du prince de Wallerstein, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. On lui doit quelques morceaux de musique instrumentale.

AMONEBOURG, ville de l'empire d'Allemagne (Hesse-Cassel), sur l'Ohm, à 12 kilom. E. de Marbourg. C'est près de cette ville que se livra, le 21 septembre 1762, une bataille entre les Français et les impériaux. Le combat fut suspendu par l'annonce de la signature d'un traité de paix. Un monument commémoratif de ce fait fut élevé sur le champ de bataille.

AMONT, village de France (Haute-Saône), arrond. et à 25 kilom. de Lure; 1,200 hab. Ce village était autrefois compris dans le pays d'Amont, qui avait pour capitale Gray-sur-Saône.

AMORAKHEÏ, une des puissances des gnostiques.

AMORBACH, petite ville de Bavière, province de la basse Franconie, dans l'Odenwald, à 30 kilom. S. d'Aschaffenbourg; 3,000 hab. Cette ville possède plusieurs fabriques de chapeaux et de colle. Riche abbaye de bénédictins, aujourd'hui résidence des princes de Leinengen.

AMORIUM (aujourd'hui *Amoria*), ancienne ville de la Grande Phrygie, sur la frontière de la Galatie. Cette ville, très-célèbre dans l'antiquité et une des plus belles de l'Orient, était la patrie de l'empereur Théophile, et aussi, dit-on, du fabuliste Esope. Elle fut détruite dans les guerres des Sarrasins contre l'empire d'Orient.

*__AMORTISSEMENT__ s. m. — **Encycl.** Examinant l'*amortissement* au point de vue des finances de l'Etat (V. *Grand Dictionnaire*, Ier vol.), nous avons fait ressortir les inconvénients de ce système onéreux, qui consiste à contracter de nouvelles dettes pour liquider les anciennes, et nous avons prouvé, en nous appuyant sur l'opinion de savants économistes, qu'il y a aveuglement et déraison à maintenir ces expédients. N'est-ce pas, en effet, un plaisant commerce que racheter fort cher des rentes fort chères dans le même temps où l'on est obligé d'en émettre de nouvelles, que l'on vend à bas prix? Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons écrit à ce sujet, développé, d'ailleurs, aux mots ANNUITÉ, CRÉDIT, DETTE PUBLIQUE, etc. Nous allons ici nous borner à dire quelques mots de l'*amortissement* pris dans un sens plus restreint, c'est-à-dire du système d'épargne qui a pour objet de reconstituer un capital ou de rembourser un emprunt au moyen d'une somme fixe, augmentée annuellement des intérêts composés afférents aux fractions du capital ou de l'emprunt précédemment reconstituées ou remboursées.

Ce qui distingue l'*amortissement* d'autres manières de rembourser les dettes, c'est qu'il se fait par des payements successifs et d'après un temps déterminé d'avance, destiné à reconstituer le capital entre les mains des créanciers. Les bâtiments, les outils, les machines s'usent par l'emploi qu'on en fait; le propriétaire doit donc retenir une certaine somme sur le produit annuel de ces objets, pour être en mesure de les renouveler lorsqu'ils seront consommés. Le fermier, qui a dépensé un capital pour améliorer les terres du domaine qu'il a loué, doit trouver dans son profit annuel de quoi amortir, avant la fin du bail, le capital avancé. Les compagnies de chemins de fer, de canaux, d'éclairage au gaz, de ponts à péage, etc., dont les concessions ont une limite de temps fixée par les cahiers des charges, sont toutes dans le cas de recourir à l'*amortissement* pour la reconstitution de leur capital. Nommons encore, dans la catégorie des établissements qui emploient l'*amortissement*, les caisses de rachat de certaines redevances territoriales, le Crédit foncier, etc. Les institutions de ce genre doivent fournir aux débiteurs le moyen de rembourser peu à peu leurs dettes en ajoutant une faible somme aux intérêts; elles ont, par conséquent, à examiner combien de temps il faudra prélever cette fraction de capital pour rentrer dans la somme avancée. Tantôt le capital reste entre les mains de celui qui est chargé de le percevoir, tantôt il est distribué aux créanciers au fur et à mesure qu'il se forme. Dans un certain nombre de cas, il s'agit de calculer le montant des payements d'après le temps fixé d'avance pour la reconstitution du capital, et, dans d'autres cas encore, c'est le montant du payement qui est donné et la durée de l'*amortissement* en dépend.

Ainsi que le dit avec raison le *Dictionnaire d'économie politique*, l'*amortissement* ne crée pas la richesse, ce qui n'est donné qu'au travail, mais il tend à former des capitaux disponibles en recueillant les économies les plus faibles et en leur faisant produire des intérêts qui, régulièrement capitalisés, deviennent productifs à leur tour. On ne se doute pas, généralement, de la fécondité de l'épargne, même minime, quand elle est régulière et continue. Beaucoup de personnes ignorent, par exemple, que, en plaçant 1 franc par an, à 4 pour 100, on peut, au bout de quarante et un ans et douze jours, constituer un capital de 100 francs, dont les versements annuels représenteront 41 fr. 03 et la composition des intérêts 58 fr. 97. Si les placements annuels de 1 franc étaient faits au taux de 5 pour 100, ils produiraient 100 francs au bout de trente-six ans deux cent soixante et un jours, 187 fr. 50 après cinquante ans, 1,790 fr. 86 après cent ans.

C'est sur cette base arithmétique que sont fondées toutes les opérations d'*amortissement*. Mais ce mode d'épargne ne convient pas à toutes les situations, et il ne dépend pas de la volonté des individus de profiter de toutes les ressources qu'il présente. M. Ad. Blaise résume ainsi les conditions essentielles de son efficacité. Ce sont : le temps, la régularité des versements, la sécurité des placements et l'action incessante de la composition des intérêts à un taux déterminé. On conçoit, dès lors, que plusieurs de ces conditions échappent à la volonté humaine et que le système en soit peu praticable pour de simples particuliers. Il ne convient, en définitive, qu'aux êtres collectifs, sociétés industrielles et de travaux publics, soit pour l'*amortissement* de leurs emprunts, soit pour la reconstitution de leur capital, lorsque les établissements qu'elles ont créés doivent, à l'expiration de la concession, rentrer dans le domaine public.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les compagnies de chemins de fer, de canaux, d'éclairage au gaz, de ponts à péage, etc., dont les concessions ont une limite de temps fixée par les cahiers des charges, sont toutes dans le cas de recourir à l'*amortissement* pour la reconstitution de leur capital. Presque toujours, on trouve dans les statuts de ces compagnies une clause ainsi conçue : « Sur l'excédant des recettes, toutes dépenses et charges de la Société acquittées, il sera prélevé : 1° une retenue de ... pour 100 du capital social, destinée à constituer un fonds d'*amortissement*, afin que le capital social soit complétement amorti pendant la durée de la concession ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions amorties un intérêt de ... pour 100, par an. Le surplus des produits annuels sera employé d'abord à servir aux actions non amorties un intérêt égal à celui payé aux actions amorties, et l'excédant, s'il y a lieu, réparti entre toutes les actions indistinctement, la portion afférente aux actions amorties étant distribuée aux porteurs des titres dits de *jouissance*, délivrés en échange de ces actions, au moment de leur remboursement. » Tout le système d'*amortissement*, tel qu'il est pratiqué par les compagnies prévoyantes, est résumé dans le modèle de statuts qui précède. Les chiffres laissés en blanc sont calculés et remplis dans chaque cas spécial, suivant la durée maximum de la société et le taux minimum des bénéfices que l'entreprise est susceptible de donner.

L'*amortissement* se fait, le plus souvent, par voie de tirage au sort annuel d'un certain nombre d'actions de la compagnie, fixé à l'avance par le calcul des sommes dont le fonds d'*amortissement* peut disposer chaque année. « Ce système, dit le *Dictionnaire d'économie politique*, est le plus simple et le meilleur lorsque les produits nets, réguliers de l'entreprise équivalent au moins à 4 pour 100 du capital social, en sus de la retenue pour *amortissement;* mais il n'en serait pas de même si les bénéfices, déduction faite de la retenue, étaient inférieurs à 3 ou 4 pour 100 du capital, parce qu'alors, ou l'*amortissement* serait compromis, ou son service absorberait tous les profits et ne laisserait rien ou presque rien aux actions. Toute l'économie et tout le succès de l'opération dépendent, d'une manière absolue, de la capitalisation successive et non interrompue des intérêts, ainsi que de la régularité du service de la dotation annuelle. Si l'une de ces deux conditions n'est pas exactement remplie, l'*amortissement* ne fonctionne pas, et l'on arrive au bout de la concession sans avoir constitué le capital.

L'*amortissement* par annuités est également en usage pour les prêts hypothécaires lorsqu'ils sont consentis par un établissement public ou

privé. Chaque année, l'emprunteur paye, outre l'intérêt sur le principal de sa dette, une somme pour son *amortissement* dans un temps donné.

AMORY DE LANGERACK (Joséphine), femme de lettres belge, née à Anvers en 1831. Elle reçut une excellente éducation et se tourna vers les lettres. Outre de nombreux articles publiés dans le *Journal des demoiselles*, la *Gazette des femmes*, etc., on lui doit les ouvrages suivants, dans lesquels elle a fait preuve d'un sérieux talent: *Galerie des femmes célèbres depuis le Ier siècle de l'ère chrétienne jusqu'au XVIe siècle* (1847, in-8°); *De l'existence morale et physique des femmes* ou *Essais sur l'éducation et les conditions des femmes prises dans tous les ordres de la société et en particulier dans les classes laborieuses* (1850, in-8°); *Un nid de fauvettes* (1850, in-8°); les *Proverbes, histoire anecdotique et morale des proverbes et dictons français* (1860, in-8°); *Galerie chrétienne des femmes célèbres* (1862, in-8°); *Nouvelles intimes* (1865, in-12); les *Gémeaux*, les *Diamants* (1868, in-18); *Histoire anecdotique des fêtes et jeux populaires au moyen âge* (1870, in-8°); la *Grotte de Lourdes* (1873, in-8°), etc.

AMOSA, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Benjamin.

*__AMOU__, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Saint-Sever, sur le Luy-de-Béarn; pop. aggl., 881 hab. — pop. tot., 1,790 hab. Château; curiosités celtiques.

AMOU-DARIA, fleuve du Turkestan. V. DJIHOUN, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

AMOUDRU (Anatole), architecte français, né à Dôle en 1739, mort en 1812. Il eut pour maître Blondel, qui l'emmena à Varsovie, où il dirigea la construction de plusieurs palais. Revenu en France, il construisit le château de Fresnes, près de Vendôme. Il voulut ensuite étudier le droit et devint maire de Dôle en 1790. On lui doit : *Cadastre parcellaire de la ville de Dôle* (1808, in-8°) et *Des mesures agraires dans la Franche-Comté, de leurs rapports entre elles et avec le nouveau système métrique*.

AMOUN. V. AMMONAS, dans ce *Supplément*. V. aussi AMMON, au tome Ier et dans ce *Supplément*.

Amour des trois oranges (L') [*L'Amore delle tre melarancie*], canevas d'une pièce *fiabesque* ou féerique du comte Charles Gozzi, qui eut pour but, en l'écrivant, de ridiculiser deux auteurs dramatiques, Goldini (l'enchanteur Celio) et l'abbé Chiari (la fée Morgane). Gozzi l'écrivit en quatre jours, en 1761, pour la célèbre compagnie Sacchi, qui seule soutenait encore la *commedia dell' arte* contre Goldoni. Lorsqu'on la mettait en scène, ces acteurs spirituels copiaient le langage de ceux qu'ils parodiaient, le tour de leurs idées, le style ampoulé et prétentieux de Chiari, les phrases d'avocat de Goldoni. Voici comment Gozzi rend compte de sa pièce dans ses curieux *Mémoires :* « Le Vénitien a le goût du merveilleux; Goldoni avait étouffé ce sentiment poétique en faussant notre caractère national; il s'agissait donc de le réveiller. Je déclarai hardiment que ma pièce serait un conte de nourrice. En voici le sujet : Tartaglia, l'un des masques classiques de la comédie *dell' arte*, et qui représentait le peuple personnifié, était le fils du roi de Carreau. Le pauvre jeune homme se mourait d'ennui et de mélancolie, abreuvé de drames larmoyants, de traductions fastidieuses, empoisonné par des imposteurs et abruti par les discours en dialectes vulgaires. Il avait oublié sa langue maternelle. Une léthargie chronique le tenait toujours assoupi. Les bâillements, les soupirs et quelques larmes étaient les seuls signes de vie qu'il donnât encore. Le roi de Carreau, Trufaldin, au désespoir, consultait son ministre Pantalon et ses conseillers intimes Brighella, Léandre, etc. Les uns voulaient qu'on administrât de l'opium, les autres une infusion de vers martelliens, d'autres un extrait de théories à la mode ou une décoction tragicomique; mais Colombine assurait que tous ces affreux spécifiques augmenteraient encore la léthargie. On interrogeait un oracle, et le dieu répondait que le prince serait guéri lorsqu'on aurait réussi à le faire rire. Là-dessus, le roi ouvrait au peuple les portes de son palais. On dansait sous les yeux du malade, on essayait par mille folies de le dérider; mais il étendait ses membres engourdis et laissait retomber sa tête sur sa poitrine. Une vieille femme, profitant du libre accès accordé à tout le monde, venait à la cour, tenant sous son bras une cruche, qu'elle voulait emplir à la fontaine du palais. Pantalon et Brighella se mettaient à lutiner cette bonne femme en la prenant pour but de leurs lazzi. La vieille levait sa canne pour battre les mauvais plaisants; mais elle tombait à la renverse et cassait sa cruche. Dans sa chute, elle montrait ses jambes; le fils du roi éclatait de rire, et sa guérison était subite et complète. Cependant la vieille, qui n'était autre que la fée Morgane, se relevait tout en fureur et lançait une malédiction terrible : « Le prince, disait-elle, est guéri de sa léthargie. Les drames larmoyants, les traductions, les théories désastreuses et les impostures n'ont plus d'effet sur lui; son esprit est débarrassé des poisons; mais son cœur sera malade, et il ne goûtera plus de repos tant qu'il ne possédera pas les trois oranges d'or. Qu'il soit dévoré par l'amour des trois oranges! — Eh bien! répondait Pantalon, courons à la recherche des trois oranges. » Et après ce prologue allégorique commençait le conte de nourrice en action, où les féeries, les enfantillages poétiques et les fruits d'imagination étaient mêlés d'allusions, les unes malignes contre Chiari et Goldoni, les autres sentimentales sur la décadence de la comédie nationale et l'ingratitude du public envers Sacchi et sa compagnie. » Le public fut captivé par la partie merveilleuse du spectacle. « Le plaisir redoubla, dit Sismondi, lorsque, Truffaldin coupant deux des oranges, il en sortit successivement deux belles demoiselles qui moururent bientôt de soif, et lorsque, Tartaglia coupant la troisième orange, à côté d'une fontaine, il en sortit une troisième princesse, à laquelle il se hâta de donner à boire et qui devait être son épouse, non cependant sans courir encore de nouveaux dangers, car, sous les yeux des spectateurs, elle est transformée en colombe, et ce n'est que longtemps après qu'elle reprend sa forme naturelle. »

Amours du diable (LES), opéra en quatre actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. Albert Grisar; représenté à l'Opéra-Comique le 24 août 1863. Déjà entendu, sous la forme d'opéra-comique, au Théâtre-Lyrique, le 11 mars 1853, cet ouvrage a été remanié, retouché et abrégé. Au nombre des heureux motifs dus à la veine toujours féconde de M. Grisar, nous citerons la romance de Frédéric au premier acte : *Dans un rêve délicieux;* le trio du *Chapeau*, au second; l'air du *Diable amoureux*, chanté par Mme Galli-Marié avec beaucoup de talent. Troy, Barielle, Potel, Mlles Bélia, Baretti et Tual ont chanté les autres rôles.

Amour mannequin (L'), opérette en un acte, paroles de M. Jules Ruelle, musique de M. Gallyot; représentée aux Fantaisies-Parisiennes le 16 mars 1867. La donnée du livret n'est pas fort originale, mais il y a de l'esprit et de la gaieté dans le dialogue, qualités dont la musique a paru dépourvue. Nous avons distingué une jolie modulation dans les couplets : *C'est un défaut que d'être curieuse*. Chantée par Croué, Barnolt, Mlles Bonelli et Rigault.

Amour et son carquois (L'), opéra bouffe en deux actes, paroles de M. Marquet, musique de M. Ch. Lecocq; représenté à l'Athénée le 30 janvier 1868. Il suffit de rapprocher les noms de Chrysidès, de Cupidon, de Thisbé, de Zéphire, de ceux de Laudanum et du *Moulin-Rouge* pour indiquer à quel genre fantaisiste appartient cette pièce. Il y a plusieurs mélodies agréables dans ce petit ouvrage, entre autres le duo de Cupidon avec Thisbé et les couplets : *Est-ce à moi de vous apprendre?* Joué par Désiré, Léonce, Mlles Irma Marié, Lovato et Lentz.

Amour mouillé (L'), opérette en un acte, paroles de MM. J. Barbier et Arthur de Beauplan, musique de M. E. de Hartog; représentée aux Fantaisies-Parisiennes le 30 mai 1868. Le livret a été tiré d'une comédie des mêmes auteurs et de M. Michel Carré, jouée au Gymnase le 5 mai 1850. C'est l'ode célèbre d'Anacréon qui a inspiré cette pièce. On a applaudi un bon trio; le rôle principal a été chanté par Barnolt.

Amour sacré (L') **et l'Amour profane**, chef-d'œuvre du Titien; dans la galerie Borghèse, à Rome. Deux jeunes femmes personnifient les deux sortes d'amour. L'une, nonchalamment appuyée contre la vasque d'une fontaine, a pour tout vêtement une légère ceinture blanche et, sur le bras gauche, une draperie rouge, dont le ton puissant avive la blancheur dorée de son beau corps. Une de ses mains est posée sur le rebord de la vasque; de l'autre, elle tient une boîte à parfums ou un coffret à bijoux. Sa poitrine, délicatement modelée, fait face au spectateur, tandis que son visage, de profil, est tourné vers un charmant *bambino* qui joue avec l'eau du bassin. Ce groupe désigne l'amour profane, la beauté voluptueuse et mondaine. L'amour sacré est représenté par une blonde, entièrement vêtue, assise et ayant, dans le maintien, dans le regard, une expression grave et méditative. Un beau paysage se déroule dans le fond du tableau; on y aperçoit un cavalier au bord d'une rivière.

Cette peinture est célèbre. L'allégorie n'est pas absolument claire; mais, quelle que soit leur signification morale, les deux jeunes femmes qui y figurent sont, assurément, fort belles, fort séduisantes. Le Titien, dit M. de Toulgoët (*Musées de Rome*), n'a jamais répandu avec plus de profusion que dans ce tableau la distinction, l'élégance, le coloris, en un mot tous les trésors de sa palette. » Ce chef-d'œuvre a été souvent reproduit; deux gravures au burin ont été publiées récemment, l'une par M. Frédéric Weber, l'autre par M. Jules Jacquet (pour la Société française de gravure).

*__AMOUR__, fleuve. — Le nom de ce fleuve en mongol est *Kara-mouran*, en mandchou *Sakhalien-oura*. Il est formé par la réunion de l'Argoun et de la Schilka. Il s'infléchit vers le sud, puis remonte vers le nord, où son embouchure dans le détroit de Tarrakaï est à la même latitude que son origine. Il forme le lac Kisi, à 16 kilom. de la mer, et suit en sortant de ce lac un cours sinueux qui se prolonge pendant plus de 200 kilom. Les affluents de l'Amour sont : à droite, le Soungari et l'Oussouri; à gauche, la Zeya, la Boureya ou Burija et l'Amgoun. On pêche dans l'Amour des saumons, des carpes, des esturgeons et beaucoup d'autres poissons. Il traverse des forêts épaisses, peuplées d'animaux qui donnent de riches fourrures. Malgré son extrême rapidité, il se couvre de glace en hiver.

*__AMOUR__ (TERRITOIRE DE L'). — La province de l'Amour et la province du Littoral n'ont encore que 60,000 hab. sur plus de 240 millions d'hectares, quatre à cinq fois l'étendue de la France. Ces habitants consistent en Cosaques, transportés en toute hâte de la Transbaïkalie, et en *synks;* on appelle ainsi des soldats condamnés qui, d'habitude, continuent à se conduire aussi mal qu'au régiment. Les synks des bords de l'Amour sont casernés au milieu des Cosaques; ceux de la vallée de l'Oussouri vivent libres, par groupes.

A ces deux éléments de population s'ajoutent d'anciens galériens qui ont fini le temps de leur condamnation aux mines, mais qui toujours portent sur leur visage la marque de leur infamie, écrite en lettres ineffaçables aux joues et au front.

Les Cosaques de l'Amour étaient plus heureux dans leur ancienne patrie; malgré les secours du gouvernement, ils restent pauvres. Les rives du fleuve sont malsaines et très-défavorables au bétail. Leurs *stanitza* ou villages ont reçu le nom des héros moscovites qui ont combattu jadis dans la vallée, Chabarow, Beïton, Tolbusin, etc.

*__AMOUR (SAINT-)__, ville de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. de Lons-le-Saunier; pop. aggl., 1,873 hab. — pop. tot., 2,419. Dans les environs, carrières de pierre de taille et de beau marbre. En 1477, elle fut incendiée par Louis XI, prise par Biron en 1595, par le comte d'Apchon en 1668 et par le duc de Bellegarde en 1674.

AMOUR (Guillaume DE **SAINT-**). V. GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*, page 1,625.

AMOUR (Louis GORIN DE **SAINT-**). V. SAINT-AMOUR, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 56.

AMOURDAVALY, une des filles de Vichnou et de son épouse Lakchmi, dans la mythologie indoue.

AMOUREUX (Abraham-César D'), sculpteur français, né à Lyon. Il eut pour maître Coustou aîné, et il fit pour sa ville natale plusieurs bas-reliefs d'une composition remarquable. En 1682, il fut appelé à Copenhague, où il exécuta la statue en plomb de Christian V. Cet artiste se noya dans la Saône, où il tomba par accident d'un bateau où il s'était embarqué pour aller de Fossey à Lyon.

AMOUROUX (Charles), membre de la Commune de Paris, né à Chalabre (Aude) en 1843. Il se rendit vers 1865 à Paris, où il travailla comme ouvrier dans la chapellerie. Dans les derniers temps de l'Empire, il devint un des orateurs des réunions publiques, où il se fit remarquer par l'ardeur de ses revendications socialistes, et il fut bientôt un des présidents habituels de ces réunions. A ce titre, il entra fréquemment en lutte avec les commissaires de police, ce qui lui acquit une certaine popularité. Condamné à quatre mois de prison en avril 1869 pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, il fut frappé de nouvelles condamnations à la prison, pour rébellion au commissaire de police dans une réunion publique de Belleville le 10 octobre, pour outrages envers le chef de l'Etat (décembre), et fut encore une fois condamné le 2 mars 1870. Ayant alors gagné la Belgique, il se fit affilier à l'Internationale, dont il devint un des agents les plus actifs. De retour à Paris après la révolution du 4 septembre, Amouroux entra dans l'artillerie de la garde nationale, devint membre du comité d'armement du IVe arrondissement et fit, dans les clubs, une vive opposition au gouvernement de la Défense. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à Paris, mais n'obtint que 28,777 voix. Amouroux retourna alors en Belgique, puis il revint à Paris le 21 mars. Le 23, il partit pour Lyon, chargé par le Comité central d'amener la garde nationale de cette ville à se prononcer en faveur du mouvement révolutionnaire de Paris, et le 24 il écrivait au Comité central : « Dix-huit bataillons sur vingt-quatre sont heureux de se fédéraliser avec les deux cent quinze bataillons de Paris. » De retour à Paris le 25, il repartit le soir même avec quatre délégués, se rendit successivement à Saint-Etienne, à Toulouse, à Marseille et s'attacha, dans chacune de ces villes, à provoquer un soulèvement. Ayant appris que, le 26, il avait été nommé membre de la Commune dans le IVe arrondissement de Paris par 8,150 voix, il revint dans cette ville le 2 avril, fut délégué à la mairie de son arrondissement, devint le 12 avril secrétaire de la Commune et prit une part active aux délibérations de cette Assemblée, dont il rédigea les procès-verbaux de séances et notifia les décrets. Un des membres les plus violents de la majorité, il vota pour la validation des élections communales, quel que fût le nombre des votants, combattit la motion de J. Vallès demandant des garanties contre les emprisonnements arbitraires, proposa de supprimer tous les journaux, sauf l'*Officiel*, se prononça le 1er mai pour la création du comité de Salut public, appuya la motion de fusiller les otages, etc. Lors de l'entrée de l'armée de Versailles à Paris, Amouroux fut arrêté et transféré sur les pontons de Brest. Il était parvenu à cacher son identité en prenant un faux nom, lorsque, ayant voulu s'échapper en se jetant à la mer, il fut repris, soumis à un examen plus attentif et reconnu. Traduit devant le conseil de guerre de Lyon le 31 octobre 1871, il fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour la part qu'il avait prise dans cette ville à la journée du 24 mars. Envoyé à Riom, Amouroux comparut devant la cour d'assises pour sa participation aux troubles de Saint-Etienne et subit, le 5 décembre, une nouvelle condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Enfin, il fut transféré à Versailles, où il comparut devant le 3e conseil de guerre, qui le condamna, le 22 mars 1872, aux travaux forcés à perpétuité, pour sa participation aux actes de la Commune. Après avoir été traîné de prison en prison, on le conduisit enfin à Toulon, où il fut embarqué pour la Nouvelle-Calédonie le 19 juin 1872.

AMOUS (pays d') [*Amausensis Pagus*]. Il comprenait une partie de la Bourgogne et de la Franche-Comté et comptait comme villes principales Charnay-sur-Saône, Chazelles, Saint-Julien et Pontarlier.

AMOY, ville de Chine. V. EMOUY, au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

AMPELOS, ancienne ville de Crète. ‖ Ancien nom d'un promontoire de l'île de Samos et d'un autre de la Macédoine.

AMPELOS, fils d'un satyre et d'une nymphe et favori de Bacchus. Après sa mort, ce dieu le métamorphosa en vigne (gr. ἄμπελος, vigne).

AMPÉLUSIE, ancien nom d'un promontoire d'Afrique, dans la Mauritanie Tingitane, à l'entrée du détroit de Gadès. Il s'y trouvait une caverne consacrée à Hercule. C'est aujourd'hui le cap SPARTEL.

*__AMPÈRE__ (Jean-Jacques-Antoine), littérateur et historien. — Outre les ouvrages de lui que nous avons mentionnés, nous citerons : *Ballanche* (1848, in-16); la *Science et les lettres en Orient*, avec une préface de M. Barthélemy Saint-Hilaire (1865, in-8°); l'*Empire romain à Rome* (1867, 2 vol. in-8°), qui fait suite à son *Histoire romaine à Rome; Mélanges d'histoire littéraire et de littérature* (1867, 2 vol. in-8°); *Philippe de Girard* (1868, in-12); *Voyage en Egypte et en Nubie* (1868, in-8°). Sous le titre de : *André-Marie Ampère et Jean-Jacques Ampère, correspondance et souvenirs de* 1805 *à* 1864, recueillis par Mme H.-C. (Paris, 1875, 2 vol. in-12), on a publié un ouvrage fort curieux, contenant des lettres écrites par J.-Jacques Ampère et par son père. Les lettres adressées par J.-J. Ampère à Mme Récamier, pour laquelle il éprouvait l'amour le plus vif et le plus enthousiaste, sont particulièrement intéressantes. Son ami et son collègue au Collége de France, M. Barthélemy Saint-Hilaire, a publié sur lui et sur son père un ouvrage remarquable : *Philosophie des deux Ampère* (Paris, 1866, in-8°).

AMPHIALE, promontoire de l'ancienne Attique, à l'O. de Corydallus. C'est de ce point qu'on partait pour Salamine.

AMPHIALUS, fils de Néoptolème et d'Andromaque. Il est appelé également Molossus. ‖ Fils de Polinius et l'un des concurrents aux jeux auxquels prit part Ulysse chez Alcinoüs. (*Odyssée*.)

AMPHIANACTE s. m. (an-fi-a-na-kte). Nom que les Grecs donnaient aux poëtes dithyrambiques, à cause des mots grecs ἀμφί μοι Ἄναξ, début ordinaire de leurs chants. Ces mots signifient littéralement : *A moi, prince!* et sont une invocation adressée au prince des poëtes, Apollon.

AMPHIANAX, roi de Lycie et père d'Antée ou Sténobée, femme de Prœtus, roi d'Argos, suivant Apollodore. Le père de Sténobée est plus communément appelé Iobate. ‖ Fils d'Amphimaque et père d'Œtylus, le fondateur de la ville de même nom, en Laconie (aujourd'hui *Œtylon*).

*__AMPHIARAUS__. — Ce prince avait épousé Eriphyle, sœur d'Adraste, celle qui le trahit. Il eut d'elle deux fils, Alcméon et Amphiloque, et deux filles, Eurydice et Démonasse. Sa mort fut vengée par son fils Alcméon (V. ce mot, au tome Ier). On lui déféra les honneurs divins à Orope, en Béotie, où lui fut élevé un temple, célèbre par les oracles qu'on y rendait. Ceux qui venaient le consulter immolaient un bélier, en étendaient la peau sur le sol, puis se couchaient dessus et s'endormaient, pour que le dieu leur révélât en songe ce qu'ils désiraient apprendre. Près du temple coulait une fontaine sacrée, par laquelle, suivant la tradition, Amphiaraüs était sorti de dessous terre pour remonter au ciel. Il était également honoré à Argos et dans l'Attique. Suivant Plutarque, Mardonius, chef de l'armée des Perses qui envahissait la Grèce, envoya un esclave le consulter; l'esclave vit en songe un prêtre qui